

NOTICE DESCRIPTIVE

DOCUMENT CONFORME A L'ANNEXE 2 DE L'ARRETE DU 10 MAI 1968

ET PREVU PAR L'ARTICLE R261-13 DU C.C.H.



AUTORISATION AFNOR CERTIFICATION N° NFH 160326

L'ESSAI
83 Avenue J Montaigne

Saint-Médard-en-Jalles

MAISONS (ACCESSION)

83 avenue Montaigne à SAINT MEDARD EN JALLES (33160)

1. PRESENTATION DU PROGRAMME.....	4
1.1. Site.....	4
1.2. Programme.....	4
2. EXIGENCES PERFORMANCIELLES.....	4
2.1. Hauteur sous plafond minimale	4
2.2. Certification NF Habitat.....	4
2.3. Performances énergétiques	4
2.4. Electricité.....	4
2.5. Stationnement.....	5
3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES	5
3.1. Infrastructures.....	5
3.2. Murs et Ossatures	5
3.3. Planchers / dalles.....	6
3.4. Cloisons de distribution intérieure des maisons	6
3.5. Cages d'escalier des parties communes.....	6
3.6. Conduits de ventilation	7
3.7. Chutes et grosses canalisations.....	7
3.8. Toitures, terrasses et loggias.....	7
3.9. Evacuation des ordures ménagères	7
4. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS.....	8
4.1. Revêtements de sols et plinthes	8
4.2. Revêtements muraux céramique	8
4.3. Peintures.....	8
4.4. Menuiseries extérieures.....	9
4.5. Occultations.....	9
4.6. Menuiseries intérieures	9
4.7. Equipement ménager des cuisines.....	10
4.8. Equipements sanitaires et plomberie	10
4.9. Equipement électrique.....	11
4.10. Chauffage et ventilation	13
4.11. Equipements de télécommunication	13
4.12. Escalier desservant l'étage	13
5. ANNEXES PRIVATIVES.....	13
5.1. Jardins privés.....	13
5.2. loggias.....	14

5.3.	Places de stationnements	14
6.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	14
6.1.	Halls d'entrée	14
6.2.	Circulations verticales et horizontales en rdc et en étages.....	14
6.3.	Circulations verticales et horizontales en sous-sol	14
6.4.	Local vélos	14
6.5.	Locaux techniques	14
7.	EQUIPEMENTS GENERAUX	14
7.1.	Ascenseurs.....	14
7.2.	Télécommunications et divers	14
7.3.	Alimentation en eau	15
7.4.	Alimentation en électricité.....	15
7.5.	Sécurité.....	15
8.	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	15
8.1.	Eclairage extérieur.....	15
8.2.	Boîtes aux lettres.....	15
8.3.	Réseaux divers.....	15
8.4.	Signalétiques	16
8.5.	VMC	16
8.6.	Espaces verts	16
9.	OBSERVATIONS.....	17

GENERALITES

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir la nature et le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage peut y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques ou réglementaires le mettait dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente et être soumis à l'approbation du Maître d'Ouvrage.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés), règlements et normes d'application obligatoires en vigueur à la date du dépôt du permis de construire.

Les logements seront réalisés conformément à la Nouvelle Réglementation Acoustique, la Nouvelle Réglementation Thermique 2012 et la norme électrique C 15-100 à la date du dépôt de permis de construire.

Le parking est soumis à la NFP 91-120 et sera conforme au PLU.

Tout emplacement de stationnement pourra souffrir du passage de canalisations, alimentations et réseaux divers, le tout apparent, pour des raisons techniques et/ou réglementaires.

Des venues d'eau et des traces d'humidité ponctuelles sur les murs périphériques des sous-sols sont possibles.

L'acquéreur a la possibilité de procéder à des demandes de Travaux Modificatifs Acquéreurs (T.M.A.), dans la limite des dates prévues dans la "Convention de Travaux Modificatifs Acquéreurs". Il est rappelé que les modifications ne seront acceptées que dans la limite des prestations décrites dans la présente notice descriptive.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées dans la présente notice et sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction, et que le Maître de l'Ouvrage pourrait être amené à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas toutes figurées.

Les matériaux tels que le bois, le carrelage, la pierre et autres peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte et le Maître d'Ouvrage en accord avec les différents services impliqués.

1. PRESENTATION DU PROGRAMME

1.1. SITE

Le terrain est situé au 81 et 83 avenue Montaigne à SAINT MEDARD EN JALLES (33160), cadastré section AZ n°97 et 98 pour une contenance d'environ 3 340 m².

1.2. PROGRAMME

Construction d'un ensemble immobilier de 57 logements (41 libres et 16 sociaux) et 5 locaux commerciaux répartis comme suit :

- un bâtiment A élevé de 4 étages sur rdc, comprenant 5 commerces et 29 logements collectifs libres
- un bâtiment B élevé de 3 étages sur rdc, comprenant 24 logements collectifs (10 libres et 14 sociaux)
- 4 maisons élevées d'un étage sur rdc (2 libres et 2 sociales)

L'ensemble immobilier bénéficiera de 78 places de stationnement dont 17 places à rdc et 61 places en sous-sol.

2. EXIGENCES PERFORMANCIELLES

2.1. HAUTEUR SOUS PLAFOND MINIMALE

o DANS LES MAISONS

Du plancher fini à la sous-face du plafond : 2,50 m (sauf soffites ponctuelles indiquées sur les plans de vente).

o DANS LES PARKINGS

Sans objet.

2.2. CERTIFICATION NF HABITAT

Profil de certification : NF Habitat.

Nota : cette certification est celle de l'opération et ne tient pas compte de la dégradation possible des performances consécutives aux modifications éventuellement demandées par l'acquéreur d'un appartement.

2.3. PERFORMANCES ENERGETIQUES

Conforme à la réglementation thermique RT 2012.

2.4. ELECTRICITE

Conforme à la norme NF C15-100.

2.5. STATIONNEMENT

Conforme à la norme NFP-91.120 et au PLU.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

3.1. INFRASTRUCTURES

o FOUILLES

Après dépollution si nécessaire, décapage et stockage de la terre végétale éventuelle, le terrassement est réalisé en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure.
Evacuation des terres excédentaires en décharge.

o FONDATIONS

Les fondations sont réalisées suivant les prescriptions du rapport d'étude de sol et recommandations du Bureau de Contrôle.

3.2. MURS ET OSSATURES

o MURS DU SOUS-SOL

Sans objet.

o MURS DES FAÇADES

Les murs des façades seront réalisés en béton armé, ou en maçonnerie de brique, de parpaing, ou autre.

Type et coloris des revêtements selon les plans du Permis de construire et choix de l'Architecte.

Suivant l'étude thermique et acoustique, les murs recevront un complexe isolant sur face intérieure et/ou extérieure même si la représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

o MURS MITOYENS

Les murs mitoyens seront réalisés en voiles de béton armé banché, mur préfabriqué ou maçonnerie de parpaing, isolation thermique et acoustique suivant nécessité et imposition de l'étude thermique et acoustique.

o MURS PIGNONS

Prestation identique à celle décrite en article 3.2. « MURS DES FACADES ».

o MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIA...))

Prestation identique à celle décrite en article 3.2. « MURS DES FACADES ».

o MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (MURS DE REFENDS)

Sans objet.

o MURS SEPARATIFS EN SUPERSTRUCTURE

Concerne les murs séparatifs entre maisons contiguës qui pourront être :

- Voile en béton banché pouvant recevoir un doublage thermique et/ou phonique selon étude.
- Système complexe avec plaques de plâtre vissées sur ossature métallique de type SAD (ossature double, 3 plaques de parement par faces en BA 13, 2 fois 70 mm de laine minérale en isolation, épaisseur totale selon calculs acoustiques réglementaires).

3.3. PLANCHERS / DALLES

Le dimensionnement et la composition des éléments de structure seront déterminés par le bureau d'étude structure et validés par le bureau de contrôle.

Une isolation conforme à l'étude thermique, acoustique et/ou pour la protection contre l'incendie pourra être rapportée pour les planchers des locaux d'habitation selon nécessité. Cette isolation pourra être située soit en sous face de plancher, soit entre la chape (si elle existe) et le plancher.

o PLANCHERS RDC ET ETAGE

Dalle pleine ou prédalle en béton armé d'épaisseur selon calculs.

o PLANCHERS SOUS TERRASSE ET TOITURE

Sans objet.

o PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

Sans objet.

o PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Sans objet.

o PLANCHERS LOGGIAS

Dalle pleine ou prédalle en béton armé d'épaisseur selon calculs, recevant en surface l'isolation thermique et l'étanchéité.

3.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION INTERIEURE DES MAISONS

Cloisons de distribution des maisons en panneaux alvéolaires de type PPAN 50mm ou plaques de plâtre à ossature métallique de 72mm type PLACOSTIL ou équivalent, suivant localisation.

Cloisons à ossature métallique pour la fermeture des gaines techniques intérieures de logements, selon réglementation en vigueur.

Les cloisons et doublages de salles de bains et salles d'eau sont constitués d'un parement en plaque de plâtre hydrofuge sur toute hauteur.

3.5. CAGES D'ESCALIER DES PARTIES COMMUNES

Sans objet.

3.6. CONDUITS DE VENTILATION

- o CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE

Sans objet

- o VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE

Sans objet.

- o CONDUITS DE VENTILATION DES PARKINGS

Sans objet.

- o CONDUITS DE DESENFUMAGES DES PALIERS

Sans objet.

3.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

- o EAUX PLUVIALES (EP)

Evacuation des EP en toitures, par chutes en PVC disposées par descentes en façades.

- o EAUX USEES EN ETAGES

Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des maisons, avec sorties des ventilations primaires en toiture.

- o BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Raccordement au réseau public conforme aux spécifications de la Ville.

3.8. TOITURES, TERRASSES ET LOGGIAS

- o TERRASSES JARDIN

Etanchéité réalisé par revêtement mixte bitume asphalte ou bicouche de bitume élastomère, recevant un matériau drainant et un feutre jardin formant couche filtrante et ajout de terre végétale.

- o TERRASSES ACCESSIBLES

Sans objet.

- o TERRASSES NON ACCESSIBLES

Sans objet.

- o LOGGIAS

Revêtement dalles gravillonnées ou béton coloré ou carrelage, posées sur plots plastiques.

- o GARDE-CORPS TECHNIQUES

Sans objet.

3.9. EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Le local de stockage des ordures ménagères des maisons se situe à l'extérieur côté rue Stendhal.

Fermeture par clôture et portillon.

4. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

4.1. REVETEMENTS DE SOLS ET PLINTHES

o TOUTES PIÈCES DES LOGEMENTS, SAUF LES CHAMBRES

Carrelage céramique grés pressé émaillé 45 cm x 45 cm ou 43 cm x 43 cm de chez NEWKER, de type NEWKER CASALE, CONSTRUCTA, SELECT, METRO, ou équivalent.

Il aura un classement U3P3E3C2.

Plinthes en bois (pièces sèches) et Plinthes hydrofuges (pièces humides) de 10 cm de hauteur.

Barre de seuil de chez SCHLÜTER de type RENO T ou RENO V ou équivalent au changement de revêtement.

Pose collée sur chape avec désolidarisation phonique.

o CHAMBRES

Revêtement PVC en lames clipsables de format 123,9 mm x 20,4 mm, pour une épaisseur de 6,8 mm, de type système GERFLOR HOME CLIC SILENCE ou équivalent.

Plinthes en bois de 10 cm de hauteur ou plinthe PVC de chez DÖLKEN de type CUBU FLEX.

Barre de seuil de chez SCHLÜTER de type RENO T ou RENO V ou équivalent au changement de revêtement.

4.2. REVETEMENTS MURAUX CÉRAMIQUE

o CUISINE

Sans objet.

o SALLE DE BAIN

Faïence murale céramique grés pressé émaillé 20 cm x 60 cm de chez NEWKER, de type NEWKER CONSTRUCTA, SELECT, METREO ou équivalent.

La faïence sera posée au droit des appareils sanitaires jusqu'à hauteur d'huissierie - sans découpe, carreaux pleins (soit 7 carreaux pleins au-dessus baignoire).

4.3. PEINTURES

o PLAFONDS DE TOUTES LES PIÈCES

Peinture lisse mate blanche.

o MURS DE TOUTES LES PIÈCES

Peinture blanche lisse acrylique velours.

o MENUISERIES METALLIQUES INTERIEURES

Huisseries métalliques en peinture glycérophtalique satinée.

o CANALISATIONS, TUYAUTERIES, CHUTES ET DIVERS

Peinture glycérophtalique satinée.

4.4. MENUISERIES EXTERIEURES

o MENUISERIES EXTERIEURS

Menuiseries en PVC selon projet architectural avec double vitrage isolant suivant étude thermique.

Ouvrant à la française ou coulissantes ou oscillo-battantes selon plan de l'architecte.

o PORTE ACCES AU PARKING

Bloc porte métallique 1 vantail ou Bloc porte en bois 1 vantail avec serrure série 8161 3 points A2P 1* avec dispositif anti-dégondage.

Béquillage sur plaque de propreté de type TEMPO CLASSIC de chez BRICARD ou équivalent.

Cylindre SERIAL XP de chez BRICARD ou équivalent.

Ferme-portes coupe-feu SERIE 645 de chez BRICARD ou équivalent.

4.5. OCCULTATIONS

Volets roulants à lames PVC avec coffre PVC intégré au bloc de menuiserie. Le coffret n'est pas encastré.

Commande électrique avec bouton à proximité de l'ouverture dans le séjour et la cuisine, commande manuelle dans les chambres.

4.6. MENUISERIES INTERIEURES

o HUISSERIES, BATIS ET BUTEES

Huisseries métalliques compris joint isophonique.

Butées de porte fixée au sol de type ARAMIS de chez BRICARD ou équivalent.

o PORTES DE DISTRIBUTIONS

Portes de distribution à recouvrement 1 ou 2 vantaux, en âme alvéolaire de type ESSENTIEL EXTRA BLANC de chez SVEDEX ou de type ARKOSE de chez HUET, ou équivalent.

Pêne dormant à fermeture par clé de type ROBUST de chez BRICARD ou équivalent pour les portes des chambres.

Pêne métallique et demi-tour de type ROBUST de chez BRICARD ou équivalent pour les portes des SDB, salle d'eau et WC indépendant.

Pêne métallique sans condamnation pour les autres portes.

Poignées de type TEMPO CLASSIC sur rosace de chez BRICARD ou équivalent.

o PORTES PALIERES

Bloc porte métallique de type ATHENA BP1 ou ACOUSTIQUE de chez MALERBA, ou équivalent. Sécurité niveau A2P BP1, avec serrure SERIE 8161 3 points A2P 1* avec dispositif anti-dégondage.

Béquillage sur plaque de propreté de type TEMPO CLASSIC de chez BRICARD ou équivalent.

Cylindre SERIAL XP de chez BRICARD ou équivalent.

Microviseur.

o PLACARDS

Façades de placard coulissante sur cadre métal laqué, de type FUSION ou INITIAL de chez SOGAL ou équivalent, selon plan de vente.

Portes en mélaminé blanc, ouvrant à la française si la largeur du placard est inférieure à 80 cm selon plan de vente.

Placard d'entrée équipé d'une étagère chapelière en mélaminé et d'une barre de penderie selon plan de vente.

Placard des chambres équipé d'une étagère haute en mélaminé, d'une barre de penderie et de 3 étagères selon plan de vente.

4.7. EQUIPEMENT MENAGER DES CUISINES

Pas d'équipement prévu.

4.8. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

Les canalisations horizontales EF et ECS hors gaines techniques, sont apparentes ou incorporées dans la dalle de béton.

o DISTRIBUTION D'EAU FROIDE

Canalisations générales de distribution. Section en fonction de l'étude technique. Alimentation des appareils avec tubes en cuivre ou en polyéthylène réticulé.

o DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE

Production d'eau chaude et chauffage par chaudière individuelle au gaz de la gamme NAIA 2 d'Atlantic ou équivalent.

Distribution par tubes en cuivre ou en polyéthylène réticulé.

Un entretien annuel sera à réaliser par l'occupant de l'appartement.

o EVACUATIONS

Vidanges en tubes PVC.

o BRANCHEMENT EN ATTENTE POUR MACHINE A LAVER

Pour machines à laver le linge ou la vaisselle, il est prévu un robinet d'alimentation en eau froide, siphon et évacuation. Attentes positionnées généralement en cuisine pour le lave-vaisselle et en salle

de bain, salle d'eau ou WC ou cuisine pour le lave-linge.

o APPAREILS SANITAIRES

➤ Baignoire :

Baignoire 160 x70 cm ou 170 x70 cm selon plans de vente en acier de type CONDENSE de chez ROCA ou équivalent, avec mitigeur B/D monotrou de type LOGIS LOOP ou équivalent.

Tablier revêtu de faïence avec trappe de visite revêtu de faïence.

Vidage automatique.

Douchette fixe avec flexible.

➤ Douche :

Sans objet.

➤ Meuble vasque :

Meuble bas à portes en mélamine sur panneau hydrofuge 19 mm, de 600 à 1200 mm suivant composition de l'appartement. Plan simple ou double vasque céramique avec vidage auto.

Mitigeur lavabo de type LOGIS LOOP de chez HANSGROHE ou équivalent.

Miroir sur panneau hydrofuge avec applique LED.

➤ WC

Pack WC de type ULYSSE de chez IDEAL STANDARD ou équivalent.

o ACCESSIBILITE HANDICAPE

Conformément à la réglementation et pour permettre ultérieurement l'implantation d'un espace de douche accessible, il est laissé dans la buanderie à RDC une attente d'évacuation dans une réservation appropriée.

4.9. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

o PRINCIPE D'INSTALLATION

Alimentation abonné : mono 220 V. Comptage dans la gaine technique du logement ou sur tableau d'abonné selon prescription ERdF.

Distribution encastrée sous tube entre le tableau d'abonné semi-encastré et les points d'utilisation.

Liaison équipotentielle et raccordement au réseau de terre du bâtiment.

o PUISSANCES DESSERVIES (MINI)

Suivant besoin et recommandations du fournisseur.

o TABLEAU D'ABONNE

L'emplacement réservé au tableau est conforme à la norme NF C15-100. Le tableau d'abonné comprend :

- un coffret de distribution principal type EKINOXE Legrand ou similaire regroupant les disjoncteurs, les protections différentielles, le disjoncteur général ;
- un coffret de communication EKINOXE Legrand ou similaire regroupant les dispositifs de raccordement au réseau Téléphone et Télévision y compris parafoudre téléphonique ;
- le compteur électronique pour le fournisseur d'électricité.

o EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE

Équipement conforme à la réglementation en vigueur (Norme C15-100).

Sorties de fils pour les centres et les appliques avec dispositif de connexion et sa fiche douille.

Prises de courant et interrupteurs du type Legrand DOOXIE ou Schneider OVALIS TOUCH BLANC & ODACE YOU BLANC ou similaire.

	Centre plafond simple allumage	Bandeau simple allumage	Prises cuisson 32 A	Prise 16 A	Prises machines	Prises TV	Prises Téléphone
Séjour	1			5 (*2)		1	1
Chambre 1	1			3 (*3)		1	1
Chambres supplémentaires	1			3 (*3)		(*8)	1
Cuisine	1	1	1	6 (*4)	3 (*5)		
Entrée	1			1			
Dégagement	1 (*6)			1			
Salle de bain	1	1		1 (*7)			
WC	1						

*1 1 seul centre et 3 prises 16A (2 à 1,20 m et 1 à 0,45 m du sol) si le coin cuisine est compris dans l'entrée ou le dégagement.

*2 1 prise pour 4 m² de surface avec un minimum de 5.

*3 Pour des raisons techniques, le centre plafond simple allumage peut être remplacé par 2 prises pour l'éclairage commandées en simple allumage.

*4 2 prises en plinthe d'environ 0,30 m et 4 en dossier (4 à environ 1,20 m) côté plan de travail hors de l'espace évier et cuisson.

*5 MAL/MLV/équipement complémentaire à partir du 2 pièces.

*6 Télerrupteur si le dégagement mesure plus de 4 m.

*7 Et si besoin (volume 2) une prise rasoir avec transformateur.

*8 1 prise TV si la surface habitable > 100 m².

o PORTIER ELECTRONIQUE

Sans objet.

4.10. CHAUFFAGE ET VENTILATION

o TYPE D'INSTALLATION

Chauffage par chaudière murale individuel gaz avec thermostat de type NAIA 2 de chez ATLANTIC.

o VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE INDIVIDUELLE DE TYPE HYGRO-REGLABLE

Extracteur de VMC basse consommation en faux plafond.

o APPAREILS D'EMISSION DE CHALEURS

Radiateurs à eau chaude en acier blanc de type REGGANE 3000 de chez FINIMETAL, ou de type ANTIS de chez DIETRICH ou équivalent.

Sèche serviette eau chaude de type DANAIS HYDRO de chez NEOMITIS ou équivalent.

Implantation des corps de chauffe suivant étude thermique.

o PRISES DE VENTILATIONS

Bouche d'extraction dans les pièces humides.

o PRISES D'AIR FRAIS

Bouche de ventilation en façade ou dans les coffres de volets roulants des pièces principales.

4.11. EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION

o RADIO ET TV

Raccordement à l'antenne individuelle en toiture.

Répartition des prises TV selon tableau situé à l'article 4.9 « EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE »

o TELEPHONE

Répartition des prises téléphone selon tableau situé à l'article 4.9 « EQUIPEMENT DE CHAQUE PIECE »

o FIBRE OPTIQUE

Logement pré câblé conformément au décret n°2009-52 du 15/01/2009.

4.12. ESCALIER DESSERVANT L'ETAGE

Escalier en pins avec contremarches, finition peinture.

5. ANNEXES PRIVATIVES

5.1. JARDINS PRIVATIFS

Pelouse plantée. Protection de l'intimité assurée par clôtures de type ganivelles ou rigides.

Jardin équipé d'une prise de courant étanche, d'un éclairage par hublot et d'un robinet de puisage.

5.2. LOGGIAS

Pour le revêtement de sol, se référer à la description du § 3.8 selon que la terrasse ou la loggia est étanchée ou non.

Loggia équipée d'une prise de courant étanche et d'un éclairage par hublot.

5.3. PLACES DE STATIONNEMENTS

Les places de stationnement sont situées en RDJ, accessibles depuis la rue Stendhal.

Délimitation et numérotation des emplacements avec marquage au sol à la peinture.

6. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

6.1. HALLS D'ENTREE

Sans objet.

6.2. CIRCULATIONS VERTICALES ET HORIZONTALES EN RDC ET EN ETAGES

Sans objet.

6.3. CIRCULATIONS VERTICALES ET HORIZONTALES EN SOUS-SOL

Sans objet.

6.4. LOCAL VELOS

Sans objet.

6.5. LOCAUX TECHNIQUES

Sans objet.

7. EQUIPEMENTS GENERAUX

7.1. ASCENSEURS

Sans objet.

7.2. TELECOMMUNICATIONS ET DIVERS

o TELEPHONE

Câblage de raccordement au réseau de téléphonie.

o ANTENNES TV ET RADIO

Chaque maison est équipée d'une antenne individuelle et d'un amplificateur qui permet de recevoir :

- les programmes TNT (Télévision Numérique Terrestre) ;

- les programmes de radio FM.

- o FIBRE OPTIQUE

Distribution d'une fibre par maison (en attente dans coffret multimédia) jusqu'au local opérateur.

7.3. ALIMENTATION EN EAU

- o COMPTAGE GENERAL

Sans objet.

- o COLONNES MONTANTES

Sans objet.

- o BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Chaque maison disposera d'un comptage individuel.

7.4. ALIMENTATION EN ELECTRICITE

- o COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Sans objet.

- o COLONNES MONTANTES

Sans objet.

- o BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Compteurs individuels pour chaque maison mis en place par ERdF dans les coffrets ETEL.

7.5. SECURITE

Sans objet.

8. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

8.1. ECLAIRAGE EXTERIEUR

Eclairage des cheminements avec des bornes ou candélabres.

8.2. BOITES AUX LETTRES

Les boîtes aux lettres sont situées à l'extérieur accessibles depuis la rue Stendhal selon les préconisations de La Poste.

Chaque maison aura sa propre boîte aux lettres, du modèle CLASSICA de chez RENZ ou équivalent.

8.3. RESEAUX DIVERS

- o EAU

Branchement sur réseau public.

- o ELECTRICITE

Branchement ERdF sur réseau public.

- o EGOUTS

Raccordement sur le réseau d'égouts publics.

- o EPURATION DES EAUX

Suivant plan VDR.

8.4. SIGNALETIQUES

Numéro des maisons, délimitation et numéro des places de stationnement et signalétique du local OM.

Numéros de rue (selon réglementation de la Commune).

8.5. VMC

Chaque maison bénéficiera d'une VMC individuelle.

8.6. ESPACES VERTS

Plantations suivant projet du paysagiste.

9. OBSERVATIONS

La présente Notice Descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés et sur la base des réglementations en vigueur le jour du dépôt de la demande de Permis de Construire.

La Société peut y apporter des modifications, en cas de force majeure (réglementation administrative, faillite de fournisseurs ou d'entreprises, qualité insuffisante des matériaux, difficulté d'importation, apparition de matériel nouveau...) ou si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de modifier telle ou telle disposition.

Les matériaux et matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction et de mise en œuvre des différents éléments techniques nécessaires à cette construction.

L'implantation des équipements ou appareils ainsi que les retombées, soffites, et faux plafonds, peuvent figurer à titre indicatif. En revanche les canalisations ne sont pas figurées. Par ailleurs les dimensions des gaines techniques des logements sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques.

VISA DU RESERVANT

VISA DU RESERVATAIRE